



Un protocole sur le repérage et la prise en charge des violences sexuelles, à Cholet (49)

PPSPR/IC/001/1219

► Le protocole

► MSP Jean Bernard (Cholet)

Adresse site nord : 2 rue Manitoba - 49300 CHOLET
Adresse site sud : avenue des Sables - 49300 CHOLET

Contact MSP :

Laurent HITROP, médecin généraliste, secrétaire général
Tél. : 02 41 62 90 62

Contact protocole sur les violences sexuelles :

Sophie ROCHER, sage-femme, sexologue
Tél. : 02 53 46 30 38



Une équipe de 39 professionnels

- 16 médecins généralistes
- 4 sages-femmes
- 6 infirmiers
- 7 masseurs-kinésithérapeutes
- 1 orthophoniste
- 2 pédicures-podologues
- 1 diététicienne
- 2 psychologues

L'équipe a été reconnue Maison de santé en 2011¹



Une MSP multisite

2 sites principaux (Maison de santé Jean Bernard Nord et Maison de santé Jean Bernard Sud) et un podologue en site délocalisé.

2 structures juridiques

- **1 association** rassemblant 39 personnes
- **1 SISA** (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) rassemblant 34 personnes



(1) Pour être reconnue MSP, une équipe doit présenter un projet de santé devant le CATS (Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de premier recours) de son département



Un protocole sur le repérage et la prise en charge des violences sexuelles, à Cholet (49)

Contexte du retour d'expérience

Depuis plusieurs années, la MSP Jean Bernard à Cholet a mis en place une réflexion et un travail autour du sujet du repérage des violences sexuelles. A l'origine de ce travail d'équipe, Sophie ROCHER, sage-femme et sexologue au sein de la MSP. Pour l'APMSL, elle revient sur l'historique de ce projet, l'élaboration du protocole qui en a découlé et le travail des professionnels de santé sur cette thématique.

Le repérage des violences sexuelles : une réflexion depuis plusieurs années au sein de la MSP

Dès la création de la MSP en 2015, Sophie ROCHER constate, dans le cadre de son activité de sexologue, que les gens n'osent pas parler de leur sexualité, et encore moins des violences sexuelles qu'ils ont pu subir. C'est pourquoi Sophie ROCHER a appris à poser la question des antécédents de violences sexuelles à ses patients lors de ses consultations et s'est aperçu qu'un certain nombre d'entre eux était concerné.

A l'origine du travail collectif, une prise de conscience individuelle suite à une consultation

C'est une consultation de sexologie particulièrement marquante pour Sophie ROCHER qui a été le déclic sur la nécessité de travailler collectivement sur le sujet des violences, et plus spécifiquement des violences sexuelles. La patiente concernée, également suivie par le médecin traitant de la MSP, était dans une situation complexe : très fort désir d'enfant, parcours de PMA² difficile, avec notamment un gynécologue distant, un corps devenu objet de la technique... dans un contexte de violences conjugales et sexuelles subies au quotidien. Cette consultation, et les réactions qu'elle a suscitées chez Sophie, l'ont incitée à réfléchir à la déconstruction de la violence, bien souvent engendrée elle-même par la violence, chez les hommes et chez les femmes.

Ecouter sans jugement, informer et alerter sont les missions du professionnel de santé dans ce type de situations. Toutefois, les professionnels sont rarement formés à ces spécificités : comment interroger un patient sur un tel sujet ? Que répondre en cas d'antécédent de violence sexuelle ? Quelle posture adopter ? Et intervenir seul peut aussi être lourd à porter...

(2) Procréation Médicalement Assistée

« La prévalence des violences sexuelles en France est considérable : selon l'enquête Virage (2015), 14,5 % des femmes et 3,9 % des hommes ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie ; parmi eux, 3,7 % des femmes et 0,6 % des hommes ont subi une tentative de viol ou un viol. Les multiples enquêtes montrent la grande concentration de ces violences aux plus jeunes âges de la vie : plus de la moitié des violences sexuelles déclarées par les femmes et les deux tiers de celles déclarées par les hommes se produisent ou débute avant 18 ans. »

Source : « [Quelles données sur les violences sexuelles en France et quelle lecture en faire ?](#) », *La Santé en Action*, n°448, juin 2019

Une implication de l'ensemble de la MSP

Pour Sophie ROCHER, passer d'un accompagnement individuel à un accompagnement coordonné entre professionnels permet de mieux repérer les situations, de mieux les prendre en charge, voire d'intervenir sur un axe préventif. La Maison de Santé constituant un espace sécurisant pour les patients, il lui a semblé évident de porter un projet au sein de celle-ci.

Sophie a donc partagé son expérience, ses constats et sa réflexion avec les autres professionnels de santé de la MSP, afin d'initier un travail collectif sur le sujet. Elle a proposé, en Assemblée Générale (AG) de la MSP, la création d'un questionnaire anonyme sur les violences sexuelles à destination des patients.

Le questionnaire a été approuvé par l'ensemble des professionnels et mis à disposition des patients en salle d'attente et dans le couloir en janvier 2016. Beaucoup de retours de patients faisaient état d'antécédents de violences sexuelles, montrant l'importance de s'emparer du sujet.

En parallèle, Sophie a proposé que chacun des professionnels de la MSP puissent intégrer cette question dans sa pratique, et notamment aborder le sujet avec les patients. Malgré l'unanimité des professionnels de santé à soutenir le projet, il a été difficile pour certains de s'impliquer pleinement, par manque de temps et de confiance en leur légitimité sur le sujet.

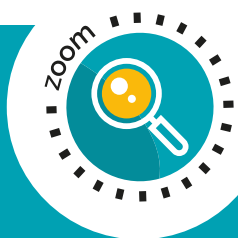


Un protocole sur le repérage et la prise en charge des violences sexuelles, à Cholet (49)

Au cœur du travail collectif : le protocole pluriprofessionnel

Lors des échanges en équipe, certains professionnels de santé ont fait connaître leur volonté de s'engager sur le sujet, mais aussi leur besoin d'avoir une ligne de conduite claire à tenir pour aborder la question avec leurs patients. C'est donc pour faire suite à cette demande qu'a émergé l'idée d'élaborer un protocole pluriprofessionnel, qui a coïncidé avec le calendrier de l'APMSL qui proposait à ses adhérents un atelier d'écriture de protocole pluriprofessionnel de mai à novembre 2018³.

Le protocole pluriprofessionnel est un outil d'organisation et de répartition des étapes d'une prise en charge ou d'une procédure collective entre professionnels de santé de métiers différents. Il est réalisé par et pour l'équipe à partir d'un constat de problèmes d'organisation, de prise en charge, de demandes récurrentes de patients... Il aide les professionnels à se coordonner entre eux sur une thématique précise.



Un groupe de travail pluriprofessionnel a donc été constitué au sein de la MSP :

- Un masseur-kinésithérapeute,
- Deux sages-femmes (dont une sexologue),
- Deux psychologues,
- Deux médecins généralistes.

Les référentes du protocole sont Sophie ROCHER, sage-femme et sexologue, et Caroline MEUNIER, psychologue. Si ce petit groupe de travail a participé à l'ensemble des étapes d'élaboration du protocole, sa mise en œuvre effective concerne potentiellement tous les professionnels de la Maison de Santé.

(3) En savoir plus sur l'atelier : www.apmsl.fr/page/atelier-ecriture-protocole-pluriprofessionnel

(4) Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains

L'importance du travail de recherche documentaire dans la rédaction du protocole

Au début du processus de rédaction du protocole pluriprofessionnel, un temps important a été consacré aux recherches bibliographiques, pour assurer une base de compréhension commune et prendre connaissance des outils déjà existants. Le groupe de travail s'est partagé les recherches :

- Un médecin généraliste et le kinésithérapeute ont cherché à **définir la population cible**. Plusieurs portes d'entrée ont été identifiées pour repérer les antécédents de violence sexuelle, et l'équipe a retenu les patients souffrant de douleurs chroniques, ceux-ci étant fortement représentés parmi les personnes ayant subi des violences sexuelles.
- Une psychologue et une sage-femme se sont penchées **sur la définition de la souffrance et de la violence** dans les études. Ce point s'est avéré assez complexe : la notion de souffrance est très peu définie, contrairement à celle de violence, ce qui a décidé l'équipe à retenir ce deuxième terme pour son protocole.
- Les deuxièmes psychologue et sage-femme se sont consacrées aux recherches sur la **formulation des questions** à poser aux patients et les **outils** déjà existants.
- Enfin, un médecin généraliste a recensé **les professionnels sensibilisés au sujet** pour établir un réseau de ressources pour la MSP.

Le groupe de travail s'est appuyé notamment sur plusieurs sites pour trouver des informations :

- www.stopauxviolencessexuelles.com
- MIPROF⁴ : www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/instances/miprof-mission-interministerielle-pour-la-protection-des-femmes-victimes-de-violences/
- <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/>
- IREPS Pays de la Loire : www.irepspd.org

Au fil de l'atelier d'écriture est né le protocole « Douleurs chroniques et violences sexuelles » de la MSP Jean Bernard. Ce protocole, validé à l'unanimité en AG de la MSP, concerne l'ensemble des professionnels de l'équipe et a pour objectif de mieux repérer des antécédents de violence sexuelle chez les patients atteints de douleurs chroniques. Il s'appuie sur une formation des professionnels au repérage et à l'orientation des patients. Le protocole n'est en revanche pas destiné à gérer les situations d'urgence.



Un protocole sur le repérage et la prise en charge des violences sexuelles, à Cholet (49)

La formation des professionnels

Selon Sophie ROCHER, « un protocole présente au moins un avantage de taille, celui de fédérer, d'éclairer et d'harmoniser les pratiques autour d'un même objectif, sans le risque de « bricoler » avec ses propres représentations. Il a néanmoins un inconvénient, celui que chacun devienne un technicien du protocole et en oublie le côté humain nécessaire pour aborder le sujet des violences sexuelles. ». C'est pourquoi il est important que ce protocole ne se substitue pas à la formation des professionnels, qui est un outil sur lequel s'appuie l'organisation de la prise en charge.

La formation proposée, d'une durée de deux heures environ, a été élaborée par Sophie ROCHER. Ses objectifs :

- Savoir repérer les antécédents de violences sexuelles ;
- Poser les questions de façon non intrusive et respectueuse ;
- Savoir accueillir la réponse des patients et apporter la bonne réponse.

Pour repérer les antécédents de violences sexuelles, les professionnels peuvent s'aider d'un document récapitulatif différentes façons de poser la question des antécédents ; il n'y a pas de modèle unique de formulation. Cet outil fait partie des quatre supports d'aide au professionnel élaborés pour le protocole.

Exemples de questions à poser au patient*

- « Avez-vous déjà subi des violences dans votre vie ? »
- « Comment cela se passe-t-il quand votre conjoint(e) n'est pas d'accord avec vous ? »
- « Y a-t-il des violences à la maison ou au travail ? »

Exemples de propos à tenir par le professionnel de santé en cas de repérage*

- « Je vous crois »
- « Appelez le 3919 pour être informé(e) de vos droits et connaître les associations d'aide près de chez vous »

Exemples de propos à éviter*

- « Pourquoi vous acceptez ça ? »
- « Êtes-vous conscient(e) que vous ne protégez pas vos enfants ? »

* extraits de l'outil support au protocole de la MSP Jean Bernard

La formation prépare également les professionnels de santé à mener une consultation d'orientation auprès du patient en cas d'antécédents de violences sexuelles. Cette consultation est une des étapes du protocole pluriprofessionnel.

Dans la représentation commune des violences sexuelles, les femmes sont les victimes et les hommes, les agresseurs. Il s'agit d'une idée reçue, et les hommes comme les femmes peuvent être victimes de violences sexuelles. Le protocole est donc destiné au repérage des violences tant chez les hommes que chez les femmes.



La consultation d'orientation

Au cours de cette consultation, qui dure une heure environ, le professionnel de santé fait le point avec le patient sur :

- le diagnostic aujourd'hui
- le lien entre la pathologie chronique et les antécédents de violences sexuelles
- la compréhension du mécanisme neurobiologique du traumatisme
- le décryptage et l'explication des mécanismes d'emprise
- les mécanismes de défense et de protection mis en place par la victime
- les stratégies de l'agresseur
- les ressources (humaines, sociales, familiales) sur lesquelles la victime peut s'appuyer
- le degré d'urgence de la prise en charge au moment de la consultation
- les projets de la victime
- les pistes de réparation (il y en a toujours au moins une)

Lorsque le protocole est appliqué et que les professionnels de santé dépistent des antécédents de violences sexuelles, ils redirigent en général pour l'instant le patient en consultation d'orientation auprès de la référente du protocole. L'objectif de la MSP est de permettre progressivement à chaque professionnel d'être en mesure de mener cette consultation d'orientation, certains se sentant déjà en capacité de le faire.



Un protocole sur le repérage et la prise en charge des violences sexuelles, à Cholet (49)

Le suivi du protocole pluriprofessionnel

Le logiciel pluriprofessionnel de gestion des dossiers patients permet un suivi de la mise en œuvre du protocole dans la MSP : un formulaire spécifique y a été créé par des membres du groupe de travail. L'histoire du patient n'est pas décrite dans le logiciel, en revanche on y trouve sa réponse à la question des antécédents de violences. Bien entendu, l'accès à ces informations est paramétré dans le respect du secret professionnel : seul le professionnel qui a posé la question au patient, son médecin traitant et la sage-femme sexologue peuvent y avoir accès, si le patient en est d'accord. Enfin, les outils d'aide aux professionnels liés au protocole y sont également disponibles.

L'extraction de statistiques possible grâce au logiciel permet de quantifier le nombre de personnes à qui la question a été posée, le nombre de réponses positives et le nombre de patients ayant demandé de l'aide.

Depuis la mise en place du protocole au sein de la MSP en juin 2019, 26 patients sont entrés dans le protocole (les professionnels de santé ont posé la question des antécédents de violences sexuelles à 26 patients présentant des douleurs chroniques). Ce chiffre est issu des données transmises par les professionnels de santé dans le logiciel. Cependant l'équipe doit encore progresser sur le traçage de l'information.

Le logiciel est donc un outil facilitant pour mettre en œuvre le protocole et faire le bilan de son application.

Un travail de coopération interne et externe

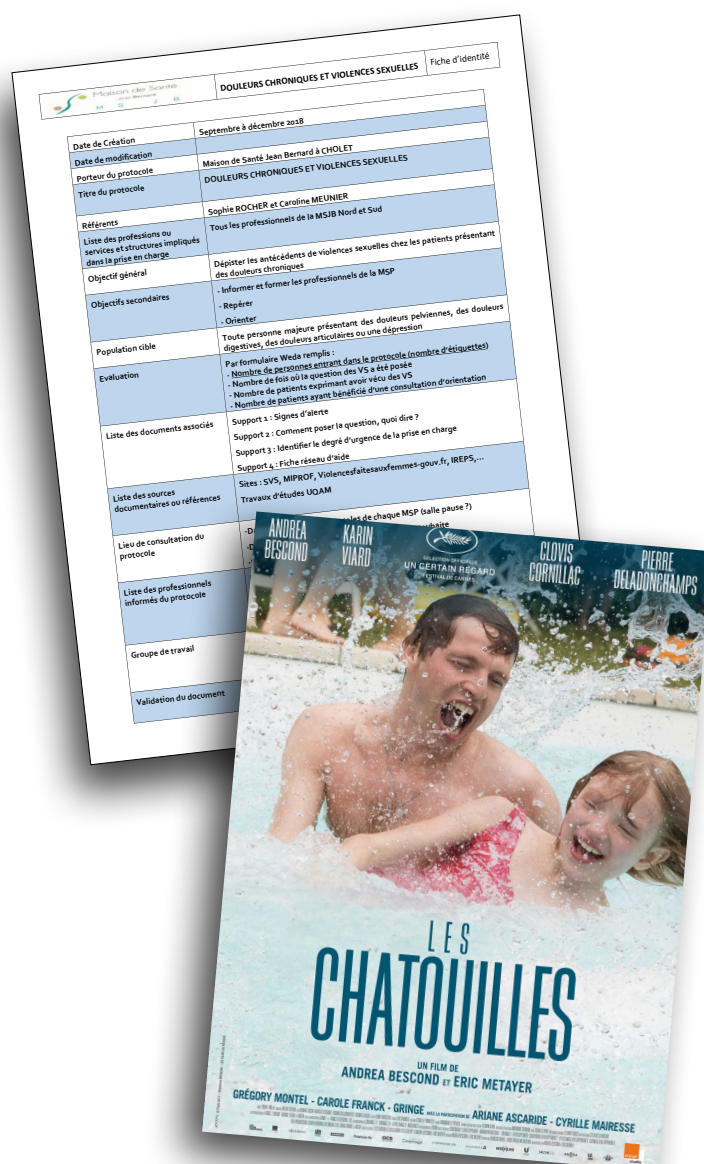
La présentation du protocole « Douleurs chroniques et violences sexuelles » à l'ensemble des professionnels de santé de la MSP a coïncidé avec la sortie du film « Les Chatouilles » d'Andréa BESCOND et Éric METAYER, qui aborde ce sujet.

Ainsi Sophie ROCHER, qui avait vu le film dans le cadre de formations professionnelles, a saisi l'opportunité et invité l'ensemble des professionnels de santé de la MSP à assister à une séance du film ensemble au cinéma, afin de les sensibiliser au sujet en amont de la présentation du protocole en AG.

« Les Chatouilles » raconte l'histoire d'Odette, jeune trentenaire passionnée de danse, victime à ses huit ans de violences sexuelles. Il retrace toutes les étapes du traumatisme, des modes de défense pouvant être mis en place par une victime à sa reconstruction.

Le film a eu un gros impact sur les professionnels de santé l'ayant vu : ils ont exprimé le besoin d'en débriefer. Sophie ROCHER a donc encadré un temps d'échanges sur les ressentis de chacun et, plus globalement, sur le sujet des violences sexuelles. La présentation du protocole à toute l'équipe est ensuite venue conforter cette prise de conscience et l'engagement pluriprofessionnel sur la thématique.

Le travail autour du repérage des violences sexuelles implique également des acteurs externes à la MSP. Au fil du temps, l'équipe a mis en place des partenariats avec un réseau d'acteurs pouvant venir en aide aux victimes : acteurs du juridique, du social, du domaine psychologique et du médical. On retrouve la liste de ces acteurs dans le protocole pluriprofessionnel.





Un protocole sur le repérage et la prise en charge des violences sexuelles, à Cholet (49)

Les suites du projet

L'équipe souhaite poursuivre et améliorer l'application du protocole. En 2020, l'objectif est que l'ensemble des professionnels de santé formés soient en mesure d'assurer eux-mêmes des consultations d'orientation pour les patients repérés. A terme, il pourrait être envisagé d'étendre le protocole au-delà des patients victimes de douleurs chroniques, et de poser la question des antécédents à tout patient de la MSP.

La mise en œuvre des partenariats a également mis en exergue certains besoins non couverts. Il a notamment été constaté qu'il existe une très bonne prise en charge sur les domaines juridique, psychologique, médical et social, mais qu'il n'y a actuellement que peu de prise en charge des traumatismes corporels subis par les victimes. Une plateforme « Stop aux violences sexuelles » existe depuis janvier 2019 dans le département du Maine-et-Loire, mais elle n'est pas encore opérationnelle dans sa mission « ateliers réparations ». Elle fait cependant déjà beaucoup en matière d'information, de formation et de prévention.

